

**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET SAINTE-MARIE**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

CONSTRUIRE SAINT DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Par Délibération du 19 décembre 2009, vous m'avez autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Ademe et de l'Europe, pour le financement d'études de bathymétrie et de courantologie nécessaires à l'implantation d'un SWAC sur les Communes de Saint-Denis et Sainte-Marie.

Ces études, estimées à 300 000,00 € HT, devaient être financées de la façon suivante :

Financier	Montant estimatif (€ HT)	Pourcentage
Ademe/ Feder	210 000,00	70
Commune de Saint-Denis	60 000,00	20
Commune de Sainte-Marie	30 000,00	10
TOTAL	300 000,00	100

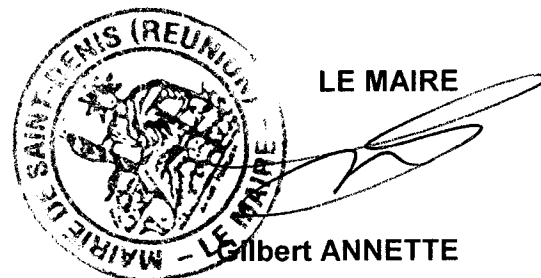
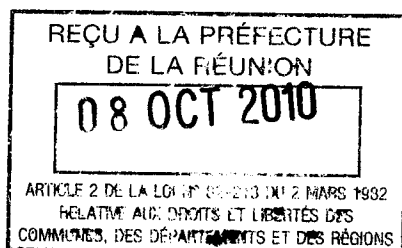
Or, l'Ademe a décidé de prendre en charge la totalité des études de courantologie ; par ailleurs, la Commune a conclu, pour les levés bathymétriques, un marché d'un montant de 86 310,00 € HT inférieur à l'estimation initiale des services.

Compte tenu de ces éléments, le nouveau plan de financement des études complémentaires (limité aux levés de bathymétrie) s'établit comme suit :

Financier	Montant estimatif (€ HT)	Pourcentage
Feder	36 250,20	42
Ademe	24 166,80	28
Commune de Saint-Denis	17 262,00	20
Commune de Sainte-Marie	8 631,00	10
TOTAL	86 310,00	100

Je vous demande donc d'approuver ce nouveau plan de financement et de m'autoriser à solliciter les subventions et participations correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET SAINTE-MARIE**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 09/7-25 du 19 décembre 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-23 du Maire ;

Vu le rapport Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

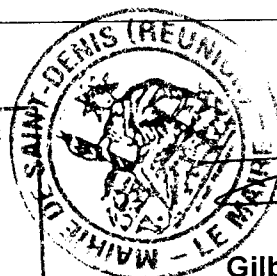
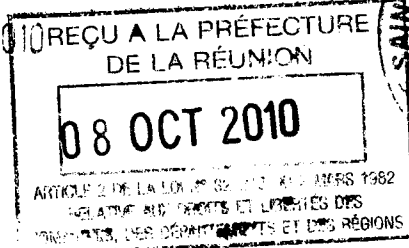
ARTICLE 1 Approuve le nouveau plan de financement des études complémentaires (levés de bathymétrie) en vue de l'implantation d'un réseau d'eau froide sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie :

Financier	Montant estimatif (€ HT)	Pourcentage
Feder	36 250,20	42
Ademe	24 166,80	28
Commune de Saint-Denis	17 262,00	20
Commune de Sainte-Marie	8 631,00	10
TOTAL	86 310,00	100

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter les subventions et participations correspondantes

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE